



NOTATION DANGER !

Il fut un temps où le système annuel d'évaluation était un critère pris en compte pour les campagnes de mobilités des agents du CEA. Il pouvait alors impacter sensiblement le classement initial. Fort heureusement, cette disposition discriminante et arbitraire n'a plus cours.

Il n'en demeure pas moins que les personnels sont très attentifs à l'appréciation ainsi qu'à la note globale qui leur sont attribuées, lesquelles sont censées refléter leur implication et leur professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour **FO justice**, cet exercice doit s'appuyer sur un objectif pédagogique précis, dont l'intérêt premier est de sensibiliser l'agent sur d'éventuelles difficultés, afin de lui proposer des axes de progression en vue de répondre aux attentes de l'institution et de lui permettre d'exercer ses fonctions conformément aux exigences réglementaires et sécuritaires.

**MALHEUREUSEMENT, À LA MAISON D'ARRÊT DE GRASSE,
L'OBJECTIVITÉ ET LE DISCERNEMENT
NE SEMBLANT PAS ÊTRE DES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DÉTERMINANTS !**

En effet, les premiers témoignages d'entretiens d'évaluation font état d'observations qui laissent parfois les intéressés tant certains éléments sont en totale contradiction avec la réalité des faits.

Pour exemple, il est fréquemment reproché à un agent son manque de **disponibilité**, alors que celui-ci pallie les absences régulières par des remplacements, allant jusqu'à dépasser le volume horaire fixé par sa charte des temps ! **Où est la cohérence ?**

Nombreux sont fort surpris de se voir reprocher des faits anciens, qui n'ont JAMAIS été signalés en temps réel. Est-ce de la lâcheté, de l'affabulation ou tout bonnement une forme d'incompétence ?

TOUT personnel est en capacité de se remettre en question et de comprendre ce qu'on lui reproche, dès lors que les appréciations reposent sur des éléments concrets, objectifs, factuels et précis. **Mais c'est loin d'être le cas !**

**LE MOINDRE INCIDENT, VOIRE PSEUDO INCIDENT DE PARCOURS,
AUSSI FUTILE ET ANCIEN SOIT-IL, ÉMERGE ET SE RETROUVE DÉCUPlé
AU POINT DE MASQUER UNE MANIÈRE DE SERVIR EXEMPLAIRE !**

Il est encore plus aberrant de constater des reproches faits à un agent pour un hypothétique manquement, alors que l'entière responsabilité incombe à la **Direction par sa négligence ou sa méconnaissance du fonctionnement de certains services !**

L'APPROXIMATION et l'INJUSTICE ne sauraient être les alliés d'un fonctionnement efficient de l'établissement. Bien au contraire, elles participent à une **MANŒUVRE DANGEREUSE et RISQUÉE** dans un contexte délicat de pénurie en personnels. Les agents sont épuisés, lessivés... ils tiennent encore le coup pour la bonne marche de l'institution... **MAIS JUSQU'À QUAND ?**

**CE PROCÉDÉ MALSAIN ENGENDRE LA DÉMOTIVATION DES PERSONNELS,
JUSQU'AUX PLUS ASSIDUS ET LOYAUX !**

Mesdames, messieurs les acteurs de la notation, c'est de bienveillance, d'honnêteté, et de considération dont ont besoin les personnels, pas d'un exercice malsain et abusif de votre supposé pouvoir hiérarchique.

**CHERS COLLÈGUES, N'HÉSITEZ PLUS !
NE RESTEZ PAS SUR UN SENTIMENT D'INJUSTICE ET DE FRUSTRATION !
FAITES-VOUS CONNAÎTRE AUPRÈS DE VOS REPRÉSENTANTS FO JUSTICE
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS UNE PROCÉDURE DE RECOURS.**

